



DANGERS **TRAVAILLER SEUL**

# Le SCFP prépare un sondage sur le travail effectué seul

Pour être accomplies en toute sécurité, de nombreuses tâches requièrent deux personnes. Les travailleurs qui occupent des emplois risqués sont encore plus susceptibles de se blesser gravement lorsqu'ils travaillent seuls. Seuls, ces travailleurs ne pourront pas obtenir de l'aide et risquent d'aggraver leur blessure,

voire de mourir.

Le Comité national de la santé et de la sécurité du SCFP a fait du travail effectué seul un enjeu prioritaire pour l'amélioration de nos milieux de travail. Pour en savoir plus sur l'ampleur de ce phénomène qui affecte nos membres et afin de mieux cerner les dangers additionnels auxquels ces

Completez notre sondage : [scfp.ca/travailler-seul](http://scfp.ca/travailler-seul)

travailleurs font face, le comité a élaboré un sondage auquel tous les membres devraient répondre.

Ce questionnaire se remplit en moins de cinq minutes et les réponses sont confidentielles. Le comité utilisera les données recueillies afin de déterminer les moyens qui seront utilisés pour sensibiliser et protéger les syndiqués exposés aux risques inhérents au travail effectué seul.

Le SCFP définit le travail effectué seul comme le fait de travailler seul, pendant n'importe quelle durée, sans avoir accès

*Suite à la page 2*



## À L'INTÉRIEUR

### 2 BLESSURES AU DOS



Nouveau programme de prévention pour les ambulanciers

### 3 PRODUITS CHIMIQUES

Changements au SIMDUT à prévoir : le Canada adopte les normes internationales

### 3 DÉCÈS D'UNE MEMBRE

Une sauveteuse québécoise perd la vie au travail

### 4 LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Les nouveaux pictogrammes du SGH

# Nouveau programme de prévention pour les ambulanciers

Le travail des ambulanciers est exigeant mentalement, psychologiquement et physiquement. En effet, moins de cinq pour cent des ambulanciers paramédicaux travaillent jusqu'à l'âge de la retraite. Les autres abandonnent avant, leur emploi devenant trop dur physiquement. De plus, ceux qui demeurent en poste se blessent



souvent. Le taux d'invalidité à long terme chez cette catégorie de travailleurs est d'ailleurs élevé.

Or, un nouveau programme adapté à la réalité des ambulanciers paramédicaux est maintenant accessible en ligne. Il prodigue des conseils pour l'exécution de tâches dans diverses situations spécifiques à leur métier.

Disponible en anglais, le programme *Guidelines for the Prevention of Back Injuries in Paramedics* (Lignes directrices pour la prévention des blessures au dos chez les ambulanciers paramédicaux) est le fruit d'une collaboration entre le SCFP, la section locale 4705 et la Ville de Sudbury. Les Centres de santé des travailleurs de l'Ontario ont aussi appuyé le projet.

« Une blessure grave au dos peut mettre fin à la carrière d'un

ambulancier, explique Andréane Chenier, conseillère du SCFP en santé-sécurité à Sudbury. Or, ces travailleurs ont souvent à soulever des gens dans des lieux exigus, comme une salle de bain ou une cabine de douche. Le meilleur moyen de se prémunir contre ces blessures, c'est la formation préventive. »

Les trois modules de ce programme offrent d'importants renseignements sur les raisons des blessures, des conseils pour éviter de se blesser dans diverses situations, ainsi que des exemples de pratiques sécuritaires.

Les sections locales intéressées peuvent s'enquérir de ce programme auprès de la clinique Sudbury des CSTO, au 1-877-817-0336 ou au [ohcow.on.ca/sudbury](http://ohcow.on.ca/sudbury)

■ **Troy Winters**

## Suite de la page 1

à une aide immédiate advenant une blessure, un problème de santé ou une urgence. Le travailleur qui travaille seul ne peut pas appeler à l'aide s'il est frappé d'incapacité par un incident inattendu ou une urgence. Lorsqu'on travaille seul, il n'y a pas de supervision

compétente ou d'encadrement qui assure l'application des procédures et des contrôles appropriés. Plusieurs membres du SCFP sont placés dans des situations dangereuses parce que leur employeur n'a pas de politique ou de procédure pour reconnaître les dangers du travail effectué seul et proposer des solutions.

Les membres du comité national de la santé et de la sécurité mèneront ce sondage dans leurs régions respectives.

■ **Troy Winters**

**LE QUESTIONNAIRE** est accessible au [scfp.ca/travailler-seul](http://scfp.ca/travailler-seul)

Le Canari, le bulletin santé et sécurité du SCFP est publié quatre fois par année. Les canaris étaient autrefois utilisés dans les mines afin d'alerter les travailleurs d'une détérioration de la qualité de l'air. Depuis, le canari est devenu le symbole de la santé et de la sécurité au travail. Il rappelle aussi qu'il existe encore des conditions de travail dangereuses. Pour en apprendre plus sur l'importance de ce symbole, rendez-vous sur [scfp.ca/canari](http://scfp.ca/canari).

Rédacteurs : Wes Payne, Troy Winters et Philippe Gagnon

Pour toute correction, question ou suggestion, faites parvenir un courriel à Troy Winters à [sante\\_securedite@scfp.ca](mailto:sante_securedite@scfp.ca).

Vous trouverez les anciens numéros du Canari à [scfp.ca/canari](http://scfp.ca/canari).

Abonnez-vous à la version en ligne à [scfp.ca/abonnement](http://scfp.ca/abonnement).

**SCFP** / Syndicat canadien de la fonction publique

SEPB 491

# Changements au SIMDUT à prévoir : le Canada adopte les normes internationales

Les produits chimiques représentent un danger bien réel pour les travailleurs. Ils y sont exposés fréquemment, quel que soit leur âge, leur langue, leur culture ou leur niveau d'alphabétisation.

C'est pourquoi, l'ONU a créé en 2002 un système mondial de classification des produits chimiques facile d'usage pour les travailleurs du monde entier.

En plus de normaliser l'identification des produits chimiques, le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) pourra servir de modèle pour les pays qui n'ont pas encore de programme complet de sécurité pour ces produits.

Le Canada procède présentement à l'intégration du contenu

du SGH au Système d'information des matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) déjà en place. Les modifications réglementaires en matière de sécurité devraient être terminées d'ici juin 2016. Cela fait, les employeurs devront ajuster leurs programmes SIMDUT en conséquence. Ils conserveront aussi la responsabilité de former adéquatement leurs employés pour qu'ils comprennent et utilisent l'information adéquatement.

Le SCFP encourage tous ses membres qui participent à un comité de santé-sécurité à exiger une formation complète sur l'utilisation du SGH et du SIMDUT, pour que tous nos membres qui travaillent avec des produits chimiques ou à proximité de ceux-ci puissent se prémunir contre une exposition dangereuse.

■ Troy Winters



## NOUVELLES **DÉCÈS D'UNE MEMBRE**

### Une sauveteuse québécoise perd la vie au travail

Une jeune sauveteuse a perdu la vie au travail, le 19 juillet dernier, pendant un orage violent.

Laurie-Ève Cormier, 21 ans, a été frappée par une grosse branche d'arbre alors qu'elle faisait sortir de jeunes enfants d'une piscine publique de Boucherville, au Québec. Selon les médias, un enfant de six ans et une femme de 40 ans ont aussi été blessés. Laurie-Ève Cormier était membre de la section locale 306 du SCFP.

« Nous souhaitons présenter nos plus sincères condoléances à la famille et aux amis de Laurie-Ève, a déclaré le président national du SCFP, Paul Moist. Perdre quelqu'un de si jeune, c'est une terrible tragédie. Nous adressons nos pensées et nos prières à toutes les personnes attristées par ce décès. »

Charles Fleury, secrétaire-trésorier national du SCFP, a aussi présenté ses condoléances. « Moi aussi, j'ai une fille. Ce genre de tragédie, c'est la pire chose pour un parent. Mes pensées accompagnent les parents, la famille, les amis et les collègues de Laurie-Ève. Elle mérite nos éloges pour avoir perdu la vie en sauvant celle d'autrui », a-t-il affirmé.

La Commission de la santé et de la sécurité du travail a fait enquête et déterminé que le décès était accidentel, compte tenu des mauvaises conditions climatiques.

■ Wes Payne

# La sécurité @ travail



FAITS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU SCFP

## Les nouveaux pictogrammes du SGH

Voici les nouveaux pictogrammes du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) susceptibles de remplacer les symboles identifiant les risques pour la santé actuellement utilisés dans le Système d'information des matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). Les travailleurs qui utilisent des produits chimiques devraient se familiariser avec ces nouveaux symboles. Les descriptions qui suivent proviennent du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Pour plus d'informations, consultez le [cchst.ca](http://cchst.ca).



### TÊTE DE MORT

- Toxicité aiguë (danger mortel ou toxique)



### CORROSION

- Corrosif pour la peau, les yeux et les métaux



### POINT D'EXCLAMATION

- Irritation cutanée ou oculaire
- Sensibilisation cutanée
- Toxicité aiguë (nocif)
- Dangers pour la couche d'ozone



### DANGERS POUR LA SANTÉ

- Cancérogénicité
- Sensibilisation respiratoire
- Toxicité pour la reproduction
- Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée)
- Danger par aspiration



### BOMBE EXPLOSANT

- Explosif
- Autoréactif (danger aigu)



### FLAMME

- Inflammable
- Autoréactif
- Matières auto-échauffantes
- Dégage des gaz inflammables au contact de l'eau



### FLAMME SUR UN CERCLE

- Comburant



### BOUTEILLE DE GAZ

- Gaz sous pression



### ENVIRONNEMENT

- Dangers pour le milieu aquatique (danger aigu ou à long terme)

CONSULTEZ le [scfp.ca/sante-et-securite](http://scfp.ca/sante-et-securite) pour en connaître davantage sur l'entrée en vigueur des nouveaux pictogrammes du SGH.

**NOTRE SITE WEB S'EST AMÉLIORÉ! [SCFP.ca/sante-et-securite](http://SCFP.ca/sante-et-securite)**

• plus d'informations sur la santé et la sécurité au travail • feuillets de renseignements et directives sur un large éventail de sujets • dernières nouvelles en santé-sécurité ET PLUS ENCORE